

Réforme des retraites: «Nous, petits libéraux, on ne peut pas suivre»

PAR MATHILDE GOANEC
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019



Stewards et hôtesse de l'air ont défilé au milieu des professions libérales. © M.G

Plusieurs milliers de personnes ont défilé lundi 16 septembre dans la capitale à l'appel du collectif SOS Retraites, qui rassemble seize professions libérales, les avocats en tête de pont. Tous craignent le « *hold-up* » de leurs caisses de retraite, gérées de manière autonome et appelées à être fondues dans celle du régime général, ainsi qu'une mise à mort des petits cabinets, menacés par la hausse annoncée des cotisations retraite.



Manifestation des professions libérales contre la réforme des retraites, place de l'Opéra à Paris, le 16 septembre. © Mathilde Goanec

Faire converger « *marée blanche* » et « *marée noire* » sur les marches de l'Opéra, à Paris. Le pari des organisateurs de la première manifestation d'ampleur des professions libérales contre la réforme des retraites, rassemblés dans le collectif SOS Retraites, est partiellement réussi. Sans que la manifestation ne soit monstre, de nombreux professionnels médicaux, paramédicaux, avocats et personnels navigants ont défilé ensemble, lundi 16 septembre, du centre de Paris vers la place de la Nation, rassemblement alimenté par de gros contingents de confrères et consœurs venus d'un peu partout en France.

Drôle de manifestation, où des avocats en robe noire chantent sur l'hymne *Bella Ciao* avant d'échanger très sérieusement sur les conséquences d'une question prioritaire de constitutionnalité... Certains veulent déjà des chars – « *comme à la Gay Pride* » – pour la prochaine journée de mobilisation, quand les paramédicaux se moquent, sur leur pancarte en plastique, du « *seigneur Delevoye* » et se comparent au « *tiers état* ».

L'objectif ? Alerter le gouvernement sur les effets de sa future réforme des retraites, trois jours après un premier coup de semonce envoyé par les agents RATP qui ont massivement fait grève, vendredi 13 novembre, semant une grosse pagaille dans la capitale. Mais attention, pas question pour les libéraux de se fondre sous les revendications des agents du transport parisien. Réfutant le terme de « *régimes spéciaux* », avocats, médecins, infirmiers, etc., préfèrent dire que leurs retraites relèvent de « *caisses autonomes* », à l'équilibre ou excédentaires, qu'ils refusent de dissoudre dans le régime général, à l'occasion de la mise en place d'une retraite universelle à points.

Sans nier pour autant la possible convergence. « *Nous relevons de caisses autonomes à qui on essaye de piquer de l'argent*, martèle Jean-Paul Hamon, président de la Fédération des médecins de France, en tête de cortège. *Pour la SNCF ou la RATP, ce qui est scandaleux, c'est que des gens sont rentrés dans ces entreprises en pensant en sortir autour de 55 ans, et on leur dit l'inverse aujourd'hui. Vis-à-vis d'eux comme de nous, ce gouvernement se comporte comme un sagouin, comme un voyou.* »

L'hypothèse d'une mobilisation commune contre une « *réforme menée à la hussarde* » n'est pas non plus exclue par Christiane Féral-Schuhl, présidente du Conseil national des barreaux, qui rappelle le deuxième point d'inquiétude pour les professions libérales : la hausse annoncée des cotisations, assortie

d'une baisse du montant de leurs pensions (*lire ici notre analyse de la colère des libéraux sur le changement de modèle*).



Laurence Saintot, 48 ans, podologue, venue défiler avec des collègues à Paris. © M.G

Laurence Saintot, 48 ans, podologue : « Nous ne cotisons pas au régime général, mais à la **Carpimko**, une caisse de retraite et de prévoyance autonome, qui ne coûte rien à l'État. Pourtant, on veut nous prendre nos sous. Ce n'est pas le seul problème à nos yeux. Nos cotisations vont doubler, et un certain nombre de cabinets vont fermer, les collègues ne pourront pas absorber une telle montée des charges à payer. Par ailleurs, actuellement, nos cotisations sont calculées sur nos revenus. Dans le futur, elles seront calculées sur notre chiffre d'affaires, ce qui est inacceptable.

Nos représentants ne sont pas là aujourd'hui, nous sommes tous là à titre personnel. Les syndicats de podologues considèrent que les discussions ne sont pas encore en route. Moi je pense qu'il faut montrer dès aujourd'hui notre désaccord. Je gagne 31 000 euros sur une année, pour 50 à 55 heures par semaine. Au mensuel, cela ne fait même pas un Smic et pourtant je bosse depuis 25 ans... J'avais un meilleur revenu quand j'ai commencé. Je suis censée toucher environ 1 400 euros de retraite dans une quinzaine d'années, parce que j'ai eu deux enfants. Avec le nouveau système, on tombe à 1 100 euros par mois, complémentaire comprise. Et demain, souscrire à une caisse complémentaire en plus d'un doublement de nos cotisations, ce sera impossible.

Nous les libéraux, on n'attend déjà rien de l'État, on sait qu'on doit se démerder par nous-mêmes. On ne touche pas de chômage, on a des tonnes de jours de carence avant d'être indemnisés lorsque nous sommes malades, donc nous ne coûtions pas grand-chose à la collectivité. On demande juste au gouvernement de ne

pas toucher à notre caisse de retraite. En 2016, j'ai voté Macron, mais plutôt par défaut, pour ne pas voter pour l'autre, Marine Le Pen. Je n'attends pas grand-chose des politiques et la retraite par points, je suis même plutôt d'accord, c'est plus égalitaire. Mais je n'aime pas cette manière de faire. »



Les avocats étaient très nombreux à défiler lundi 16 septembre à Paris. © M.G

Jean-Louis Schermann, président de la Confédération nationale des avocats (CNA) : « La difficulté, c'est que depuis un an et demi, Jean-Paul Delevoye et ses collaborateurs nous présentent à peu près la même chose, c'est-à-dire des projections, de belles diapositives, mais on n'a rien derrière. Nous avons aussi rencontré la députée Corinne Vignon, présidente du groupe de travail sur la réforme des retraites à l'Assemblée nationale, au mois de juin, elle n'avait elle non plus aucun chiffre à nous donner. Donc on ne peut faire que des hypothèses.

La certitude, c'est que nous avons un système autonome, qui ne coûte rien à la collectivité nationale, il est équilibré, et il est le seul qui assure, dans un régime de base, une égalité parfaite entre tous les avocats. Les plus fortunés payent pour ceux qui ont eu moins de chance, une retraite minimum pour tous

d'environ 1 400 euros. Qui nous dit que ce système sera préservé dans le régime général, où tout sera basé sur la valeur du point, dont on ne sait encore rien ? »



Frédéric Fecchi, kinésithérapeute, manifestant à Paris contre la réforme des régimes spéciaux. © M.G

Frédéric Fecchi, kinésithérapeute dans l'Yonne, membre du bureau national du syndicat Alizé Kiné : « Je suis très surpris par la tonalité du rapport Delevoye. Il faudrait tout remettre à plat, sans compensation, alors que nos tarifs n'ont pas augmenté depuis douze ans, et que nous sommes très nombreux à être conventionnés par la Sécurité sociale. Moi je gagne 4 300 euros par mois en revenus net, je fais 55 à 60 heures par semaines et j'ai seulement deux semaines de vacances. J'ai commencé à 24 ans, j'en ai 54 aujourd'hui. Il y a dix ans, je disais aux jeunes : deviens kiné, c'est un boulot génial et bien payé. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Pour les retraites, on nous demande de cotiser davantage, avec une baisse de la pension à l'arrivée, c'est un peu dur à avaler. Il y a des alternatives, sur lesquelles on travaille même si nous sommes un petit syndicat, pas de grands politiciens. On peut imaginer une compensation à cette hausse des cotisations par une baisse de la CSG-RDS, retenir les revenus et pas le chiffre d'affaires pour l'assiette de cotisations,

ou encore, comme pour les personnes relevant du droit d'auteur, que l'État prenne en charge "la part employeur". Il y a des pistes pour limiter la casse. »



Sophie Dufaux, orthophoniste. © M.G

Sophie Dufaux, orthophoniste, défile avec un autocollant « asyndical » sur sa blouse blanche : « On y va seules, les organisations qui nous représentent pensent qu'elles vont obtenir des compensations en négociant mais c'est impossible ! Ce n'est pas notre niveau de retraite qui nous tourmente, il est déjà minable aujourd'hui. C'est l'inflation des cotisations qui nous inquiète. Être taxé à 30 % de nos honoraires, c'est impossible !

En général, on touche 800 euros par mois, en partant à 67 ans. Donc la retraite, nous la gérons autrement, par des systèmes complémentaires ou en investissant ailleurs, on se débrouille. Mais si on n'a plus d'argent maintenant, on fait comment ? Nous sommes très largement conventionnés, qui va payer pour la hausse de nos honoraires, la Sécu ? Nous, petits libéraux, on ne peut pas suivre.

Manifester avec des avocats, des hôtesses de l'air, c'est une première et ça fait plaisir. Le plus souvent c'est chacun de son côté et donc nous, les orthophonistes, on se retrouve à douze, et encore... *(elle rit)*. Tous ensemble, nous pesons davantage. »



© M.G

Jacques Soulier, avocat, bâtonnier du Puy-en-Velay en Haute-Loire : « L'impact va être très important dans les petits barreaux ruraux, comme le nôtre. Les avocats qui font beaucoup de missions de service public, comme commis d'office, ou par l'aide juridictionnelle, si on leur prend un tiers de leurs honoraires pour la retraite, ils ne pourront plus assumer ces missions, donc on aura de moins en moins d'avocats dans les zones rurales. Nous sommes un département qui compte aujourd'hui 200 000 habitants, étendu d'est en ouest de plus de 150 kilomètres, où 42 avocats travaillent. Combien seront-ils demain ?

Avant même le rendu du rapport Delevoye, nous avons manifesté notre inquiétude et annoncé, dès la conférence des bâtonniers fin mars, qu'il y aurait des actions à mener. On ne savait pas à quelle sauce nous serions mangés. Maintenant on sait qu'on sera mangés tout crus, tout simplement.

Notre régime possède deux milliards d'euros de réserve, bien sûr que ça intéresse quelqu'un... Mais cette réforme n'est pas une surprise, je ne pense pas que les libéraux aient été trahis par Emmanuel Macron. Moi, je n'ai jamais voté pour lui, il a surtout été soutenu

par les grands patrons, qui ont mis un des leurs à la tête du pays. Pour moi, on ne fait pas partie du même univers. »



Stewards et hôtesses de l'air ont défilé au milieu des professions libérales. © M.G

Laurence, 53 ans, hôtesse de l'air : « Nos syndicats sont tous là, en intersyndicale. Nous serons doublement pénalisées, puisqu'on va subir la réforme du régime général et perdre notre caisse de retraite. C'est du vol manifeste. Salariés, nous relevons comme tout le monde du régime général, mais on cotise toute notre vie active à une caisse autonome, supplémentaire. Cette caisse sert à combler la retraite de base, et nous permet de partir plus tôt, car on a un métier à spécificité, avec du décalage horaire, du travail de nuit, des horaires décalés, beaucoup de sacrifices pour la vie personnelle, etc. On ne peut pas faire ce métier-là jusqu'à 64 ans, ce n'est pas possible. D'ailleurs, vous ne voyez pas des hôtesses de l'air de 64 ans dans les avions, à part aux États-Unis... En général, elles partent à 56 ans et la décote est compensée par la complémentaire, jusqu'à ce qu'on arrive à 62 ans. À quel âge partirons-nous, demain ?

Moi, qu'il y ait plus de justice dans un système par points, je suis d'accord. Mais je ne vois pas en quoi cela dérange le gouvernement qu'une corporation cotise pour elle-même. On ne prend rien au voisin.

Pour sauver notre régime, on est prêts à continuer de manifester, plusieurs jours s'il le faut. Ce n'est qu'un début. »



Le cortège du FNUJA, syndicat national majoritaire des jeunes avocats. © M.G

Catheline Modat, première vice-présidente de la FNUJA, Fédération nationale des jeunes avocats :

« Nous sommes de la génération d'avocats nés après 1963, donc cette réforme nous concerne à double titre. Aujourd'hui, nous bénéficions d'un régime de base qui nous garantit une somme plancher à la retraite, et ensuite un régime par points. Demain, tout sera basé sur la valeur du point, qu'on ne connaît pas et qui pourra varier. Cela va pénaliser les plus bas revenus, et notamment ceux qui souvent assurent

l'aide juridictionnelle, une mission de service public. Sans parler des femmes, qui ont une carrière plus fluctuante.

Ce qui m'inquiète, c'est que les projections sur nos professions n'ont pas été faites au moment de l'élaboration de ce rapport. Or notre démographie est particulière, on avait jusqu'ici beaucoup de cotisants et peu de retraités, et cette situation va s'inverser. Ensuite, au vu des augmentations de cotisations, on sait qu'on a la moitié de la profession qui ne pourra pas faire face. Ce qui explique que toutes générations confondues, nous sommes dans la rue aujourd'hui. C'est aussi pour cette raison que les avocats sont moteurs dans cette mobilisation.

Ce n'est pas tant un problème de réserve, ou de rapprochement des régimes, il y a des transferts qui sont déjà possibles et on accepte de contribuer pour les autres. Mais si la réforme est menée aujourd'hui, ce n'est pas parce que nos régimes sont déficitaires, mais parce que le régime général dont l'État a la charge n'est pas équilibré. Il n'est pas question de refuser de partager, ou de jouer aux nantis, mais bien d'avoir une retraite un jour et des gens pour y cotiser ! »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.